

L'Info-Dinois

Mensuel d'informations municipales

Vol. 9 | No. 11 | Novembre 2020



Sainte-Hénédine

RÉSUMÉ SÉANCE CONSEIL

COMITÉ DES BÉNÉVOLES

NOËL TOUT EN LUMIÈRES!

DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE

BIBLIOTHÈQUE LA DÉTENTE

LA GUIGNOLÉE

La pandémie change complètement notre vie, nos comportements, mais une situation qui ne change pas, c'est le besoin des personnes moins pourvues et qui apprécieraient ce que la Guignolée leur apporterait pour compenser à ce qui manque, surtout en cette période des Fêtes.

Nous vous invitons à donner votre nom et votre numéro de téléphone, en toute confidentialité, à Monique Lessard (418 935-3841), ou au bureau de la municipalité (adjointe@ste-henedine.com), avant le 7 décembre 2020.

Pour faire des dons, comme les années passées, déposez vos denrées non périssables dans la boîte, à l'entrée du Marché L. Fournier (Richelieu).

Cependant, cette année, nous préférons les dons en argent que vous déposerez dans la banque «**TOUT COMMENCE PAR UN RÊVE**», près de la caisse du Marché L. Fournier (Richelieu) avant le 10 décembre 2020.

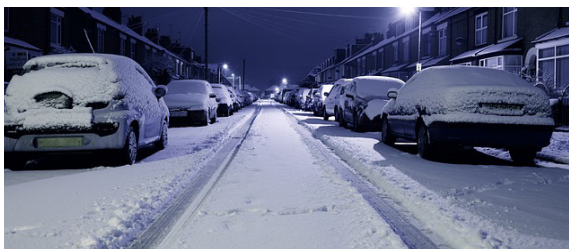


Merci de tout cœur pour votre générosité.

Monique Lessard pour l'équipe.

STATIONNEMENT INTERDIT

Il sera interdit de se stationner dans les rues du **15 novembre 2020 au 31 mars 2021 de 23 h à 7 h**. Merci de votre collaboration.



Municipalité Ste-Hénédine

111, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | Tél. : 418 935-7125 | Téléc. : 418 935-3113 | info@ste-henedine.com | www.ste-henedine.com
Heures d'ouverture du bureau municipal : lundi au vendredi 9 h à 12 h – 13 h à 16 h sauf les vendredis de juillet et août fermé

Commission des loisirs

147, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | loisirs-sthe@hotmail.com | 418 935-7125 (bureau) ou 418 935-7108 (chalet)
Pour connaître les activités de loisirs consultez le www.ste-henedine.com sous l'item Info-citoyen programme des loisirs

- Approbation entente avec municipalité St-Isidore pour travaux de raccordement route Langevin et route Coulombe
- Embauche secrétaire adjointe
- Demande aide financière au ministère sécurité publique pour formation des pompiers
- Prolongement période sans intérêt au 31 décembre 2020 pour compte taxes et autres
- Refus de fermer le bureau municipal durant la pandémie
- Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie



MOT DU MAIRE

Citoyennes, citoyens de Ste-Hénédine,

Nous sommes toujours aux aguets pour que nos êtres chers ne subissent pas les dangers de la pandémie. Toutefois, il faut croire à des jours meilleurs comme l'annonce ce mois-ci d'un vaccin efficace qui pourra être distribué dans les prochains mois.



Je veux vous entretenir sur notre engagement et notre volonté de donner à notre population une piste cyclable. Plusieurs citoyens m'ont interpellé lors de la parution dans Beauce média d'une annonce d'un tronçon cyclable à St-Isidore. Contrairement au projet de la municipalité de St-Isidore qui est une initiative locale, notre projet est d'ordre régional. Notre projet concerne 3 municipalités et deux MRC (Bellechasse et Nouvelle-Beauce) et est présentement en étude d'analyse au Ministère des transports et pris en charge par le programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III). L'acceptabilité du projet par le gouvernement est imminente et, comme vous tous, j'attends ce moment depuis plusieurs années. Cette infrastructure cyclable demeure un élément essentiel pour favoriser de saines habitudes de vie de notre population et un pouvoir attractif de nouvelles familles dans notre communauté. Je vous invite à consulter la rubrique Dossier important en cours de notre site Web et en cliquant sur Projet piste cyclable vous avez toute la chronologie de mes interventions sur le sujet.

Pour toute la population, vous constaterez que le site Web a fait peau neuve. Je vous invite à naviguer parmi les pages d'informations municipales. Le changement se voulait surtout pour tous les utilisateurs de téléphone mobile qui ne pouvaient, dans le passé, y accéder.

Le 14 novembre, Mme Thérèse Lehouillier-Trachy célébrait ses 100 ans d'existence. Elle réside présentement au CHLSD de Sainte-Hénédine. Elle a élevé ses 12 enfants dans notre municipalité et plusieurs de ceux-ci demeurent dans notre communauté. Le conseil lui a octroyé la médaille de longévité ainsi qu'un hommage écrit.

Nous avons débuté la période de préparation du budget 2021 et certains projets de la MRC de Nouvelle-Beauce auront un impact sur les quotes-parts des municipalités. Avec la pandémie, plusieurs projets dont le changement des numéros civiques devra être reporté à l'an prochain.

Pour terminer, je vous invite à faire comme plusieurs villes et villages du Québec : Égayer la morosité de novembre et sortez vos décorations de Noël. Le scintillement des lumières donne à chacun de nous gaité et émerveillement et fait sourire les enfants passant près de votre demeure.

N'oubliez surtout pas d'encourager nos entreprises locales et gardez espoir ; la COVID sera bientôt chose du passé.

Michel Duval, maire



Membres du Comité de gauche à droite : Abdul Kertik, Christine Smeets (assise), Rodrigue Beaudoin, Rosanne Deblois et Lise-Anne Royer

C'est à l'initiative du Comité des Bénévoles de Sainte-Hénédine Inc. (organisateur notamment des galas amateurs depuis 2004), que les promeneurs de tous les âges pourront maintenant profiter d'une table de pique-nique et d'un banc, pour relaxer ou échanger entre eux. Le Comité voulait ainsi redistribuer ses bénéfices à toute la population.

(À noter que l'emplacement a été offert par la Fabrique, et les travaux ont été réalisés par deux entreprises locales : Cordial Construction Inc. Sébastien Dumont et Dallaire Aluminium Inc. Guimond Dallaire)

TRAVERSES PIÉTONNIÈRES

Vous avez sans doute remarqué qu'il y a deux couleurs de marquage pour les traverses piétonnières. Mais quelle est la différence entre les traverses marquées en blanc et celles en jaune ?

MARQUAGE BLANC

Que ce soit deux lignes parallèles et continues ou des bandes rectangulaires, ce marquage sert à délimiter un passage où les piétons doivent traverser et où la circulation est contrôlée par des panneaux d'arrêt ou des feux de circulation.

Si une intersection n'est pas munie de feux pour piétons, le piéton doit se conformer aux feux de circulation. Les conducteurs de véhicules routiers et les cyclistes doivent, quant à eux, céder le passage à un piéton qui fait face à un feu vert à une intersection réglementée par de tels feux.

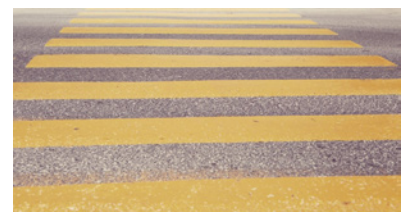
MARQUAGE JAUNE

Les bandes jaunes délimitent les passages piétonniers où il n'y a pas de feu de circulation ou de panneau d'arrêt. Des panneaux « Passage pour piétons » sont installés de chaque côté du passage piétonnier et le conducteur d'un véhicule routier (automobile, camion, moto, etc.) doit s'immobiliser pour permettre au piéton de traverser.

Le cycliste n'a pas à s'immobiliser, mais doit accorder la priorité au piéton.

Dans tous les cas, le piéton doit s'assurer de pouvoir traverser en toute sécurité.

Source : Page Facebook Transports Québec



NOËL TOUT EN LUMIÈRE!

Eh oui, cette année nous vous donnons la possibilité de vivre un Noël tout en lumière, en venant marcher dans notre église **tous les samedis et les dimanches du mois de décembre de 18 h à 20 h**.

Plusieurs lumières de Noël éblouiront un parcours pour émerveiller nos yeux, accompagné de musique de Noël.

Des personnes vous accueilleront pour vous guider en toute sécurité selon les consignes de la santé publique. Un maximum de 25 personnes est autorisé et ainsi éviter les rassemblements.

Nous espérons mettre de la joie dans vos cœurs, en cette période plus difficile et que vous passerez un très Joyeux Noël!

Pour information : Lucie Rainville 418 935-7071

*L'équipe d'animation Locale
ainsi que Mélanie Jacques et Robert Bilodeau.*



RÉOUVERTURE DES ROUTES COULOMBE ET SAINTE-CAROLINE

Les travaux sur la route Coulombe ainsi que sur la route Sainte-Caroline sont terminés. Les routes sont donc maintenant ouvertes à la circulation.

MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE – SERVICE INCENDIE

FRISQUET DANS LA MAISON? PRENEZ GARDE AU CHAUFFAGE D'APPOINT!

- Assurez-vous qu'il n'y a **aucun objet à moins d'un mètre** de votre chauffage d'appoint.
- Ne le laissez **jamais sans surveillance**, car tout appareil de chauffage d'appoint est conçu pour fournir de la chaleur pendant un court moment seulement.
- Si vous utilisez une chaufferette électrique, assurez-vous :
 - qu'elle porte le **sceau d'un organisme reconnu** comme CSA ou ULC;
 - qu'elle possède un **dispositif de sécurité** qui l'arrêtera de fonctionner automatiquement si elle bascule;
 - de la **brancher directement dans une prise électrique**, sans utiliser de rallonges, car l'appareil consomme beaucoup d'électricité et peut faire surchauffer les multiprises.
- N'utilisez **jamais de réchaud au propane ou au butane (de type brûleur de camping) à l'intérieur** d'une maison. Ils produisent une grande quantité de monoxyde de carbone (CO), un gaz inodore et incolore, qui peut intoxiquer tous les occupants de la maison et, à forte concentration, entraîner la mort. C'est très dangereux!



Advenant une fermeture complète ou partielle de l'école à cause de la pandémie, les établissements scolaires se devaient d'élaborer un plan d'enseignement en ligne. Notre école s'était préparée et a dû appliquer cette mesure le 23 octobre dernier. En effet, deux premiers cas positifs à la COVID-19 ont été recensés jusqu'à maintenant.

Après avoir été informé par la santé publique, l'école a contacté toutes les familles de la classe de 6^e année touchée par ces deux élèves positifs. La classe a donc été fermée en fin d'après-midi le 23 octobre jusqu'au 5 novembre inclusivement. Les étudiants ont eu un enseignement quotidien en ligne donné par leur titulaire soit M^{me} Marie-Pierre Normand qui a relevé le défi avec brio. Ils ont même eu l'occasion de voir les enseignants de spécialités comme l'éducation physique, l'anglais et la musique. Ces cours ont eu lieu grâce à la plate-forme Teams.



En passant devant l'école, vous avez certainement remarqué que de belles décorations d'Halloween étaient installées. Ce magnifique décor, digne d'une page de magazine, fut rendu possible grâce à des parents bénévoles. Mélanie Jacques et Chloé Gouin ont donné beaucoup de leur temps et prêté du matériel pour cette réalisation. L'Association des étudiants de Ste-Hénédine a offert un sac de bonbons à tous les élèves. Encore une fois, des parents bénévoles ont garni les sacs et créé quelques petites activités pour les remettre aux enfants.

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE

Afin de célébrer **la Journée mondiale de l'enfance le 20 novembre prochain**, La grande semaine des tout-petits est un collectif où on retrouve plusieurs activités (virtuelle pour la plupart cette année) organisées pour communiquer et susciter le dialogue sur le bien-être et le développement des tout-petits. Nous vous invitons à visiter le site : grandesemaine.com



MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE – ENSEMBLE VERS LE ZÉRO DÉCHET

VERS DES EMBALLAGES PLUS ÉCOLOS

Chaque année après Noël, les poubelles et les bacs de recyclage débordent de papier d'emballage, de boîtes de carton et de rubans. Pour 2020, tentez l'emballage plus écolo en appliquant ces astuces originales!

1. **Refusez** d'acheter du nouveau matériel d'emballage. Essayez de vous servir de ce vous avez déjà à la maison.
2. **Réduisez** la quantité d'emballage utilisée. Ce peut être en choisissant la



boîte la plus petite possible, en évitant les longs rubans ou en regroupant les petits objets dans un seul et même contenant au lieu de les emballer un à un.

3. **Réutilisez** votre matériel des années passées (choux, rubans, papiers de soie) ou faites preuve d'ingéniosité avec ce qui vous tombe sous la main:
 - étiquettes fabriquées avec le carton de boîtes de céréales vides;
 - emballage à l'aide de papier journal;
 - taie d'oreiller nouée à l'aide de ruban;
 - emballage furoshiki avec un morceau de tissu (googlez ce mot, vous verrez que c'est magnifique!);
 - etc.
4. **Recyclez** tout ce qui peut l'être, après bien sûr avoir déballé les présents et avoir trié ce qui pourra être utilisé pour une prochaine année!



RÈGLEMENT SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES

LE CONTEXTE

- ⊙ Le nouveau Règlement sur les carrières et sablières (RCS) permet de mieux protéger l'environnement par un encadrement moderne.
- ⊙ Le nouveau RCS s'inscrit dans l'action gouvernementale consistant à moduler le régime d'autorisation découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) en fonction du risque environnemental.
- ⊙ Le gouvernement répond aux attentes des citoyens, des municipalités et de l'industrie en mettant en œuvre des mesures réglementaires claires, équitables et prévisibles.

MESURES POUR ÉTABLIR UNE NOUVELLE CARRIÈRE OU SABLIERE

Les chiffres qu'il faut connaître

- ⊙ 35 mètres : la distance à maintenir avec une route (dans le sud du Québec)
- ⊙ 30 mètres : la distance à maintenir avec un lac, une rivière, un marais, un marécage arbustif riverain ou une tourbière ouverte (dans le nord du Québec)
- ⊙ 100 mètres : la distance à maintenir avec une tourbière ouverte (dans le sud du Québec)
- ⊙ 100 mètres : la distance à maintenir avec une réserve écologique, un parc ou un habitat reconnu d'une espèce faunique ou floristique menacée ou vulnérable

Les territoires qu'il faut éviter

- ⊙ Les collines Montérégiennes
- ⊙ Les aires de protection d'un prélèvement d'eau potable alimentant un aqueduc municipal

**Déclaration de
conformité pour
les activités à risque
environnemental
faible**

**Les activités admissibles
(à certaines conditions)**

- ⊙ L'établissement ou l'agrandissement d'une sablière
- ⊙ Le traitement de la ressource par concassage ou tamisage

**MESURES POUR L'EXPLOITATION
DE TOUTE CARRIÈRE OU SABLIERE**
(avec ou sans autorisation délivrée en vertu de la LQE)

L'interdiction qu'il faut respecter

- ⊙ Ne pas exploiter une carrière ou une sablière dans un lac, une rivière ou un marécage arbustif riverain

Les nuisances qu'il faut surveiller

- ⊙ Le bruit : respecter les normes et faire un suivi des émissions sonores
- ⊙ Le dynamitage : respecter les normes et mettre en œuvre un programme de communication avec les citoyens et les municipalités
- ⊙ Les poussières : respecter les normes et prendre des mesures pour éviter leur dispersion dans l'air et dans l'eau

La garantie qu'il faut fournir

- ⊙ 10 000 \$ par hectare de superficie de terrain découverte depuis 1977

**MESURES POUR LA FERMETURE
D'UNE CARRIÈRE OU D'UNE SABLIERE**

La remise en état qu'il faut réaliser

- ⊙ Généralement, par la reconstitution du couvert végétal ou d'une étendue d'eau, conformément au plan de restauration lié à l'autorisation délivrée
- ⊙ Spécifiquement pour les carrières : par le remblayage de l'excavation avec des sols faiblement contaminés, si une autorisation existante est modifiée ou si une nouvelle autorisation pour le permettre est délivrée

Ce document présente seulement certains éléments du Règlement sur les carrières et sablières. Pour plus d'information concernant ce règlement, vous pouvez consulter le site Web du Ministère au www.environnement.gouv.qc.ca.



Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques

Québec





Des nouvelles de votre bibliothèque

Bibliothèque La Détente
111-D, rue Principale
Ste-Hénédine G0S 2R0
T : 418-935-3993

Heures d'ouverture :
Mercredi 14h-16h
19h-20h30
Jeudi 19h-20h30

La bibliothèque est ouverte le mercredi soir avec accès au comptoir de prêt



Abolition des frais de retard

Le comité de la bibliothèque La Détente, en lien avec le Réseau Biblio CNCA, a pris la décision d'abolir les frais de retard dès maintenant.

Nous espérons que cette mesure, combinée à l'accès à la chute à livres extérieure, vous encouragera à rapporter vos livres en retard puisqu'aucune amende ne s'appliquera.

Merci pour votre coopération!



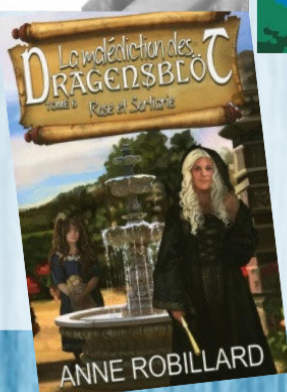
Auteure jeunesse québécoise

Catherine Francoeur, jeune Youtubeuse québécoise de 26 ans, vient de lancer le premier tome d'une nouvelle série pour préados, Dans la tête d'Anna.com.

« C'est l'histoire d'Annabelle, une élève de 3^e secondaire dont l'existence est trop banale à son goût. Elle décide donc d'écrire un blogue et d'enjoliver la réalité. »

Nous avons acheté le tome 1 et plusieurs autres tomes sont déjà prévus pour cette nouvelle série.

Les nouveautés



Consultez le portail de la bibliothèque au
mabibliotheque.ca/sainte-henedine
Suivez-nous aussi sur Facebook

